UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11

Le 30 mai 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Complémentaire santé ensemble

L'achat groupé de la SAS Que Choisir pour échapper à l'inflation

Alors que les tarifs des complémentaires santé ont bondi de 7 % cette année, et que le renoncement aux soins pour raisons financières grandit en France, l'UFC-Que Choisir veut faire profiter les consommateurs de sa victoire : la résiliation à tout moment des complémentaires santé[1]. Sa filiale, la SAS Que Choisir[2], organise, après le succès des achats groupés énergie, un achat groupé d'une complémentaire santé individuelle à tarifs fixes pendant 2 ans, y compris un gel de l'évolution des tarifs en fonction de l'âge.

Prévoir-Vie (assureur)/Génération (courtier gestionnaire) ont remporté l'appel d'offres, soumis aux principaux acteurs du marché, et articulé autour de 3 exigences : tarifs fixes pendant 2 ans y compris vieillissement ; qualité de la relation client ; sécurité juridique. Ils lancent donc les offres « complémentaire santé ensemble » commercialisées, pendant 3 mois, par Magnolia.fr.

Complémentaire santé ensemble : 4 offres adaptées aux différents besoins santé

Afin de répondre aux besoins différenciés des titulaires d'une complémentaire individuelle (étudiants, indépendants, retraités), sont proposées 4 formules avec des niveaux de couverture plus ou moins importants :

- la formule 1, la plus limitée en couverture, convient parfaitement aux personnes n'ayant pas de besoins particuliers importants sur l'audioprothèse, l'optique ou le dentaire ;
- la formule 2 possède des garanties qui permettent des remboursements au-delà du ticket modérateur.

Ces deux formules peuvent être complétées avec une version Hospi + qui permet d'augmenter les garanties hospitalisation.

- la formule 3 est plus couvrante sur le dentaire, l'optique, les soins courants et l'audioprothèse ;
- la formule 4 est la plus haut de gamme (les garanties sont de 200 % de la base de remboursement en hospitalisation (jusqu'à 100 % de dépassements d'honoraires pris en charge), 350 € en optique verre simple et 180 % en soins dentaire (base de remboursement de la sécu +80 % de dépassements).

Des avantages communs à toutes les offres lauréates : tarifs fixes pendant 2 ans, sécurisées juridiquement

L'UFC-Que Choisir dénonce, année après année, les hausses exorbitantes des tarifs des complémentaires santé : +23% depuis 2019, un rythme deux fois plus élevé que l'inflation sur la période. Les offres lauréates sont un bouclier anti-inflation. En effet, les tarifs sont fixes pendant 2 ans à compter de la date de souscription, même en cas de changement de catégorie d'âge de l'assuré , (sauf en cas de changement de formule ou de lieu de résidence). Les premiers souscripteurs bénéficieront donc d'un véritable tarif fixe, garanti jusqu'en juin 2025, échappant aux hausses annuelles de tarifs de début 2024 et début 2025. Au-delà du tarif, les offres comprennent d'atouts :

- une relation client optimisée avec des objectifs qualité ambitieux s'agissant de la plateforme téléphonique de gestion mais aussi les délais et les modalités de traitement des demandes (appli mobile tout service, demandes simplifiées (ex : photo de factures)) ;
- l'existence d'un réseau de soins ;
- l'assistance de Mondiale assistance ;
- enfin, pour offrir une sécurité juridique renforcée, le cahier des charges prévoit l'accompagnement de l'UFC-Que Choisir en cas de réclamations non résolues durant les deux premières années du contrat.

L'achat groupé est ouvert, pendant 3 mois (jusqu'au 08/08/2023), à toutes les personnes désireuses d'avoir une complémentaire santé individuelle attractive financièrement et sécurisée juridiquement. Les simulations,

[1] La loi n° 2019-733 du 14 juillet 2019 relative au droit de résiliation sans frais de contrats de complémentaire santé permet aux assurés de résilier, après un an de souscription, leur contrat de complémentaire santé, à tout moment, sans frais ni pénalité.
[2] Immatriculée à l'ORIAS 16000685, et légalement habilitée à présenter des contrats d'assurance

UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11

Le 30 mai 2023

permettant d'avoir un devis personnalisé, sont bien évidemment gratuites et sans engagement sur www.quechoisirensemble.org.

Indépendance financière oblige, afin de couvrir les coûts d'organisation de cette campagne d'achat groupé (plateforme en ligne, plateforme téléphonique, coûts internes pour l'organisation de la campagne), la SAS Que Choisir, filiale de l'UFC-Que Choisir, reçoit des souscripteurs une participation aux frais d'un montant de 50 €, comprise dans le tarif de la complémentaire santé proposée, et versée pour leur compte par la complémentaire.

La SAS QUE CHOISIR invite donc les consommateurs à faire jouer leur pouvoir de marché et à participer massivement à la campagne « Complémentaire santé ensemble ».